



Commune de Genthod

Proposition relative aux indemnités allouées en 2024 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

Dans sa séance du mardi 5 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 25'000.-, pour les séances des commissions à CHF 50'000.-, soit CHF 75'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes : 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.

Dernier jour du délai référendaire : 5 février 2024

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 15 décembre 2023

Bastien Guex
Président du Conseil municipal

